



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893
Courriel de soumission :
soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 003 À UNE DEMANDE DE PRIX

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, Alberta

| | |
|---|-------------------------------|
| Titre : Services d'inspection et d'entretien des équipements de lutte contre les incendies et de sécurité des personnes - Unité de gestion Manitoba | |
| N° de l'invitation : 5P420-23-0242/A | Date : 15 mars 2024 |
| N° de modification : 003 | |
| N° de référence du client : S.O | |
| N° de référence de SEAG : S.O | |

| | |
|--|--------------------------------|
| L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 26 mars 2024 | Fuseau horaire : HAR |
|--|--------------------------------|

| | |
|---|--|
| F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> | |
| Adresser toute demande de renseignements à : Amy Barrett Lichter | |
| Courriel : amy.barrettlichter@pc.gc.ca | N° de téléphone : 403-589-3402 |
| N° de télécopieur : 1-866-246-6893 | |
| Destination des biens, services et travaux de construction : Manitoba | |

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

| | |
|---|-------------------|
| Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur : | |
| Adresse : | |
| N° de téléphone : | Courriel : |
| Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) : | |
| Signature : | Date : |

N° de l'invitation :
5P420-23-0242/A

N° de la modif. :
003

Autorité contractante :
Amy Barrett Lichter

N° de réf. du client :
s.o.

Titre :
Services d'inspection et d'entretien des équipements de lutte contre les incendies et de sécurité des personnes - Unité de gestion Manitoba

Modification 003

Cette modification vise à ;

- A. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions;
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires; et
- C. Modifier l'Annexe B Base de Paiement

La base de paiement, à l'annexe B du document d'appel d'offres 5P420-23-0242A intitulé Services d'inspection et d'entretien des équipements de lutte contre les incendies et de sécurité des personnes - Unité de gestion Manitoba, est entièrement supprimée et remplacée par la base de paiement incluses aux présentes.

Les soumissionnaires DOIVENT présenter leur soumission conformément à Annexe B Base de Paiement. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions

A. Date limite de la demande de soumissions.

La date de clôture de la demande de soumissions «5P420-23-0242/A, intitulée Services d'inspection et d'entretien des équipements de lutte contre les incendies et de sécurité des personnes - Unité de gestion Manitoba », est reportée du 21 mars 2024 au **26 mars 2024 à 14 :00 HAR.**

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur (1-866-246-6893) ou par courriel soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Questions et réponses

- Q21. Les sections 1.5 et 2.5, etc. ont des pièces d'alarme incendie listées avec un dispositif et un prix unitaire. Le texte de l'en tête fait référence à des taux horaires fermes de main-d'oeuvre, alors que la grille de prix mentionne un dispositif et un taux unitaire. L'appel d'offre porte-t-il sur le prix de remplacement des pièces d'alarme incendie spécifiques ou sur les tarifs de main-d'oeuvre? Les pièces à remplacer étant spécifique au fabricant/fournisseur (Edwards/FireShield), il n'est pas possible qu'un prestataire de service tiers puisse fournir une pièce à un prix plus bas dans le cadre de l'appel d'offres. La programmation et les pièces sont toujours spécifiques au fabricant d'alarme incendie.**
- R21.** Veuillez référer à la base de paiement corrigée et modifiée. Le coût des pièces sera inclus dans les pièces et matériaux. Les taux horaires sont distincts des pièces et matériaux.
- Q22. Pouvez-vous répondre à l'appel d'offres sans le prix de l'alarme incendie pour les inspections et les pièces détachées, et vous contenter de répondre à l'appel d'offres pour les extincteurs automatiques à eau ?**

N° de l'invitation :
5P420-23-0242/A

N° de la modif. :
003

Autorité contractante :
Amy Barrett Lichter

N° de réf. du client :
s.o.

Titre :
Services d'inspection et d'entretien des équipements de lutte contre les incendies et de sécurité des personnes - Unité de gestion Manitoba

R22. Non. Les soumissionnaires doivent fournir des prix pour tous les services.

C. Annexe B Base de Paiement

La base de paiement, à l'annexe B du document d'appel d'offres 5P420-23-0242A intitulé Services d'inspection et d'entretien des équipements de lutte contre les incendies et de sécurité des personnes - Unité de gestion Manitoba, est entièrement supprimée et remplacée par la base de paiement incluses aux présentes.

Les soumissionnaires **DOIVENT** présenter leur soumission conformément à Annexe B Base de Paiement. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

Supprimer : Annexe B Base de Paiement

Remplacer par :

Annexe B Base de Paiement est inclus dans une pièce jointe séparée Annexe B Base de Paiement 003.pdf

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.